

PROJET D'INTÉGRATION DES PTS : ACTIFS EN DANGER !

Carrières
Avancements
Mutations...



APRES DE LONGUES NÉGOCIATIONS « SECRÈTES », L'ADMINISTRATION A DEVOILE SES PREMIERES INTENTIONS...

Alors que les policiers ont été tenus dans l'ignorance, le ministre de l'Intérieur pourrait s'engager pour l'intégration des personnels techniques et scientifiques directement dans les trois corps actifs de la police nationale!

L'administration semble écarter la création d'un corps actif de PTS et proposerait les intégrations suivantes :

- les ingénieurs (cat.A) → commissaires (cat A)
- les techniciens (cat.B) → officiers (cat A)
- les agents (cat.C) → gardiens et gradés (cat B)

Avec reprise d'ancienneté!

Gardiens, officiers et commissaires nous sommes tous concernés: recrutements, ratios d'avancements, reprises d'ancienneté, scolarités, mutations, équilibres et positionnements hiérarchiques, nomenclatures...

Qui peut imaginer seulement que ces personnels puissent demain concurrencer commissaires, officiers et gardiens expérimentés après une pseudo-formation ?

- un ingénieur après six mois de scolarité, pourrait prétendre devenir commissaire sans concours, sans formation complète et sans mobilité ?
- un technicien de catégorie B après quatre mois de scolarité, pourrait prétendre être officier alors qu'un gardien ou gradé pour devenir lieutenant, nécessite un concours, fera un an de scolarité et sera affecté en banlieue parisienne pendant des années!
- un ASPTS, après 10 semaines de stage prétendrait devenir gardien de la paix et pourrait candidater sur tous les postes avec sa reprise d'ancienneté, sans passer par les cases « concours+scolarité+affectation en lle de France »!

A VOUS DE JUGER ?



CE NE SONT PAS LES MÊMES MÉTIERS!

CE NE SONT PAS LES MÊMES RISQUES!



Si les PTS participent à certaines missions de la police nationale et ont droit à une légitime reconnaissance professionnelle, elle ne peut se bâtir par leur intégration pure et simple parmi les actifs, dont les recrutements, les missions, les risques, les contraintes professionnelles et conditions de travail sont biens différents...